

TABLEAU 2

SOMMAIRE COMPARATIF DES SUPERFICIES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES AFFECTÉES			
	PROJET	VARIANTE	ECART (variante – projet)
SUPERFICIE VISÉE EN ZONE AGRICOLE (ha)			
- soustraction directe			
- cultivée	13,5	8.3	-5.2
- en friche	10.4	5.5	-4.9
- boisée	<u>10.1</u>	<u>7.1</u>	<u>-3.0</u>
Sout-total	34.0	20.9	-13.1
- affectée indirectement			
- cultivée	14.0	6.2	-7.8
- en friche	---	---	---
- boisée	<u>2.7</u>	<u>8.2</u>	<u>+5.5</u>
Sout-total	16.7	14.4	-2.3
QUALITÉ DES SOLS VISÉS	Très bons	Bons à très bons	Légèrement moindre
EXPLOITATIONS AGRICOLES AFFECTÉES			
- directement touchées			
- nombre	1	1	Équivalent
- % de l'exploitation (sup. soustraite/sup. totale)	5 %	4.5 %	Moindre (90 %)
- affectées indirectement	0	0	Équivalent

En terme de contraintes en matière environnementale, un corridor autoroutier n'étant pas un usage généralement reconnu comme contraignant, son incidence risque peu d'être modifiée avec sa relocalisation. Toutefois, le fait que des superficies moindres soit touchées et affectées ne peut que rendre cette variante plus avantageuse.

En regard de la préservation des ressources eau et sol pour l'agriculture, la variante impliquant la soustraction de superficies moindres de bons sols, elle a une incidence négative moindre. En ce qui a trait à la ressource eau, avec les mesures d'atténuation appropriées pour assurer des conditions optimales de drainage, les deux tracés ne devraient pas compétitionner ou interférer avec l'agriculture.